SOUTIEN FORCING ET LA SÉQUENCE D'ENCHÈRES «1 PIQUE - 2 COEURS»

(25-11-20)

INTRODUCTION

Après l'ouverture à 1 Pique, le partenaire qui veut décrire une suite à Coeur doit nécessairement annoncer au niveau 2. La règle Standard pour annoncer une couleur Majeure implique dans ces cas la possession d'une suite cinquième et le pointage requis pour le niveau 2, soit 11 HL.

Cette séquence d'ouverture cause ainsi une élévation rapide du niveau des enchères. Cependant, il est possible d'utiliser une convention spécifique pour récupérer l'espace perdu, à condition d'abolir une autre convention qui lui est quelque fois associée.

En effet, la convention usuelle a pour rationnel de permettre un *«forcing»* lors de la redéclaration de l'ouvreur détenant un soutien troisième pour le Coeur. Cette façon de faire a une certaine efficacité pour ceux qui n'utilise pas le mode d'*Invitation au chelem en mode Contrôle de niveau 4*. Par contre, la faible incidence de son contexte associée aux impacts négatifs résiduels et permanents, concernant l'invitation à la manche et les contrats partiels chez l'ouvreur, a fait en sorte qu'elle est peu populaire (avec raison).

Par contre, il est possible d'intégrer efficacement et indépendamment ces deux contextes, soit la réponse 2 Coeurs et la redéclaration 3 Coeurs, en tant que conventions pour augmenter le pouvoir descriptif des enchères sans avoir d'impacts négatifs étant donné qu'il est possible d'harmoniser ces conventions avec l'ensemble du système enseigné.

En clair, les contrats partiels ne perdent rien, ni la recherche de chelem, tout en profitant des impacts positifs de la **déclaration de manche** "1 Piques- 2 Coeurs".

Pour rendre performante cette déclaration de manche, il faut établir une fois pour toutes les limites du *soutien forcing* qui a été abordé brièvement au **Sous-thème 2.3.3** concernant le répondant qui annonce un fit en Majeure (V. **Pr. 2.3.3:4**; *Ch. 2: p.2.3 -56*) et qui est repris au Principe **3.5:1** de ce Chapitre ainsi qu'au CHAPITRE 8 au sujet de l'*Intérêt au chelem*.

3.3.1 Le concept du soutien forcing

Les déclarations de manche selon les *Conventions 3.1.1 et 3.1.2* ont démontré leur potentiel grâce à leur harmonisation avec l'ensemble du système utilisé. L'Ouverture à **1 Pique** suivie de la Réponse à **2 Coeurs** est le prolongement logique de ce concept et se doit d'être incorporée même si son incidence est plus faible.

Cependant, pour bien apprécier la finalité de la *CONVENTION 3.3*, soit la séquence «1 Pique - 2 Coeurs», il faut d'abord bien connaître l'outil de codage officiellement Standardisé et relativement utile qu'est le soutien sous la manche ou forcing de niveau 5, ou forcing au-delà de la manche, ou plus simplement le soutien forcing qui a comme premier objectif de décrire un INTÉRÊT POUR LE CHELEM.

Il y a plusieurs avantages à employer le concept de soutien forcing. Le but premier est d'abaisser le niveau des enchères pour **libérer de l'espace** afin d'améliorer de ce fait les communications ultérieures tout en augmentant la précision du pointage et de la qualité du fit annoncé.

Le concept forcing au delà de la manche correspond à l'intérêt au chelem et affirme donc un Pointage Combiné Plancher (PCP) 28-29 HL. Ce pointage combiné autorise donc un contrat de niveau 5. Le soutien forcing s'annonce par une déclaration au niveau 3 à l'atout; d'où son appellation descriptive mais confondante de forcing sous la manche.

Ce concept a de bonnes intentions, mais est-il vraiment viable? En effet, sa définition trop vague amène irrémédiablement beaucoup de confusion; à tel point que cette règle basique est peu utilisée pour éviter des méprises très désagréables.

La **PIERRE ANGULAIRE** du soutien forcing consistera donc à établir précisément les critères de contexte pouvant permettre de reconnaître qu'un <u>fit donné au niveau 3</u> signifie un **intérêt** pour le chelem.

Voici un double critère simple et très efficace lorsqu'il est associé au système global *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL*. Il s'ensuit que ce critère vient "moderniser" l'habituelle convention 1 PIQUES-2 COEURS tout en **redonnant une place** très utile au soutien partiel et à l'invitation à la manche.

PRINCIPE 3.3.1:1 LE DOUBLE CRITÈRE DE CONTEXTE DU SOUTIEN FORCING

Tout soutien annoncé par l'OUVREUR ou le RÉPONDANT en Majeure <u>au niveau 3</u>, ou en mineure au niveau 4, constitue un SOUTIEN FORCING si il y a:

- saut d'enchères évident, et
- la manche est confirmée par une déclaration IMPÉRATIVE DE MANCHE au préalable ou dans une contexte de manche sans ambiguïté.

COROLLAIRE: Tout soutien <u>sans saut</u> au niveau 3 en Majeure ou au niveau 4 en mineure ne peut affirmer un *intérêt au chelem*, c'est-à-dire un Pointage Combiné de 28 HL/PP ou plus.

Il n'y aura pas de cas particuliers quelque soit le degré de compétition puisque le système enseigné permet de décrire autrement les situations d'enchères où le *soutien forcing* à saut n'est pas possible.

Ce double critère évite la mémorisation d'une panoplie d'exceptions où un <u>soutien</u> en Majeure au niveau 3 correspond à un *soutien forcing* au lieu de constituer une simple *invitation à la manche*.

Cette définition du gros bon sens démontre clairement que l'usage de conventions affirmant une *déclaration impérative* (forcing) *de manche* comme les conventions 3.1.1 3.1.2 sont indispensables pour améliorer la fréquence d'un véritable soutien forcing et ainsi, d'une part, favoriser rapidement la recherche des contrats de haut niveaux.

Et, par voie de conséquence, le concept de déclaration impérative à la manche

permet d'utiliser sans risque de confusion *l'invitation naturelle* à saut à la manche au niveau 3. Et, de même, l'obligation de présenter un saut d'enchères pour signifier un soutien forcing décrivant un intérêt pour le chelem évite la confusion avec un soutien invitatif au niveau 3 sans saut. Le tout sans risquer que les enchères s'emballent.

À noter qu'il va y avoir un soutien forcing <u>sans saut</u> dans l'**ouverture à 1 SA**; cela sera vu au Chapitre 10. Il n'y a donc pas d'exception car il s'agit d'un autre type d'Ouverture.

PRINCIPE 3.3.1:2 LES EXIGENCES DU SOUTIEN FORCING

Pour déclarer un soutien forcing, il faut être un joueur offensif (ouvreur ou répondant) et détenir:

- un SOUTIEN permettant un fit à 9 cartes avec la suite Majeure ou mineure du déclarant (si le soutien ne permet qu'un fit à 8 cartes, il doit alors contenir au moins un Gros Honneur et 1 petit Honneur).
- un POINTAGE COMBINÉ PLANCHER* totalisant exactement 28-29 HL ou PP. Cependant, ce pointage peut être plus élevé lorsque le contexte empêche de déclarer convenablement une invitation au chelem en mode Contrôle.
 - * L'addition du **pointage total** du joueur affirmant le soutien forcing additionné au Pointage *Plancher* annoncé par le déclarant de l'atout constitue le POINTAGE COMBINÉ PLANCHER et correspond dans ces cas à la **VALEUR RELATIVE 4** (Voir le **Tableau 2.1**).

En termes simples, le joueur qui donne un soutien forcing garantit qu'il y a suffisamment de valeurs combinées (en considérant le *pointage plancher* du partenaire) pour atteindre généralement la conclusion d'un contrat de **niveau 5**. Et, dans certains cas, ce type de soutien peut, selon le contexte, remplacer l'invitation au chelem si aucun mode n'est disponible ou utile.

Un total combiné de 28-29 points correspond donc à l'*intérêt pour le chelem*. Et comme déjà mentionné, une *Invitation au chelem* nécessite, quelqu'en soit le mode, la connaissance d'un PCP d'au moins 30 à 31 points.

Voici des exemples pour bien voir les nuances entre divers soutiens au niveau 3 pour une Majeure.

Ex. 3.3.1:1 Le soutien au niveau 3 INVITE à la manche et <u>ne constitue donc pas</u> un soutien forcing.

	1	2	3	4
a)	1 Co	Passe	3 Co	
b)	1 Pi 3 Pi	Passe	2 Pi 	
c)	1 Tr 3 Co	Passe	1 Co 	Passe

COMMENTAIRES:

- a) Le répondant a déclaré un soutien **direct** à saut. Ce contexte affirme précisément un soutien *limite inférieure* à la manche (V. **Pr. 2.3.3:4**); il n'y a pas de déclaration de manche au préalable ou évidente. Le répondant **invite** à la manche avec un soutien troisième et un pointage de 11-12 HL ou PP.
- donne un soutien direct au niveau 3 à la *nouvelle couleur* du répondant. Il s'agit encore d'un **invitation à la manche** avec une main intermédiaire de 17-18 HL. Ce nn'est pas un soutien forcing parce que le PCP annoncé <u>par l'équipe</u> est seulement de 17 HL + 6 HL ce qui ne donne **pas de garantie satisfaisante pour réaliser une manche**. Ainsi, le répondant peutt déduire que le resoutien au niveau 3 de l'ouvreur ne peut que signifier une *invitation naturelle à la manche*.
- c) Cette situation semble différente de l'exemple précédent du fait que le répondant a déclaré une enchère à *résolution basse* dont le pointage est indéfini au plan de la limite supérieure mais il n'en demeure pas moins que sa main garantit seulement un

minimum (plancher) de 6 points. Donc, comme le pointage combiné plancher annoncé *officiellement* est de 19 HL — et qu'il manque par conséquent 7 HL — il faut admettre que le soutien à saut au niveau 3 de l'ouvreur ne peut raisonnablement que constituer une **invitation** naturelle à la manche.

Voici encore quelques situations-types où il faut <u>éviter</u> de "voir" un contexte **forcing** de la part du répondant.

Ex. 3.3.1:1 (suite) Le répondant donne un soutien qui INVITE à la manche

	1	2	3	4
d)	1 Pi	Passe	2 Tr	Passe
	2 Co	Passe	3 Co	•••
e)	1 Tr	Passe	1 Co	Passe
	1 Pi		3 Pi	•••
f)	1 Co	Passe	2 Ca	Passe
	2 Co	•••	3 Co	

d) Cette situation peut faire polémique et il faut bien la comprendre. Le répondant a annoncé au premier tour une main <u>au moins</u> intermédiaire (11 HL+) en déclarant une nouvelle couleur au niveau 2. L'ouvreur redéclare une main minimale avec une suite quatrième à Coeur. Le répondant annonce un soutien "officiellement" quatrième (la réponse sans saut 2 COEURS au premier ou deuxième tour au niveau 2 exige toujours 5 cartes(V. **Pr. 2.2:2.2**). Il y a un pointage combiné plancher d'au moins 13 HL + 11 HL qui assure presque la pertinence d'une manche, mais il ne peut y avoir de forcing vu **l'absence de saut** d'enchères. Ainsi, le répondant affirme posséder un fit (soutien quatrième) et un pointage seulement intermédiaire; ce qui est donc seulement **invitatif** à la manche.

Avec au moins 13 HL et 5 cartes à Coeur, il aurait été permis de répondre 2 Coeurs (sans saut) dès le premier tour; c'est la convention suivante.

- Le contexte est différent mais peut causer aussi beaucoup de confusion pour ceux qui utilisent le *soutien forcing* sans règles précises.

 Le répondant a annoncé une enchère affirmant un pointage indéfini d'au moins 6 HL, puis il a redéclaré un soutien à saut au niveau 3 à la deuxième couleur annoncée par l'ouvreur au niveau 1. Le répondant **n'a pas eu le temps** de faire savoir qu'il détenait un pointage suffisant pour garantir au moins la manche. En effet, l'ouvreur a précisé la possession d'une main seulement minimale (13 à 17 HL) étant donné qu'il aurait pu annoncer sa nouvelle couleur à <u>saut au niveau 2</u> pour décrire une main maximale (V. **Pr. 2.4.1:1.2**). Donc, <u>malgré la présence d'un saut</u>, le répondant invite tout bonnement avec un soutien régulier et un pointage intermédiaire.
- Le dernier exemple ci-dessus représente aussi une situation causant régulièrement des erreurs d'interprétation. La solution est simple si l'on suit encore le **double critère**: SAUT et DÉCLARATION DE MANCHE. En effet, la première déclaration du répondant affirme bien qu'un fit à Coeur peut être annoncé au deuxième tour. Même si l'ouvreur ajoute une carte supplémentaire, ce qui favorise la découverte d'un fit, il y a **absence de saut** d'enchères. Ainsi, le répondant fait bel et bien une enchère qui est seulenent **INVITATIVE** à la manche avec un soutien essentiellement à **2 cartes**.

Si le répondant avait réellement eu l'intention de donner le soutien au deuxième tour avec une main maximale (comme le veut la règle Standard), il ne pourrait évidemment pas employer le soutien forcing dans ce contexte. Il doit déclarer que 4 Coeurs avec 13-16 HL dont la réévaluation jauge moins de 16 PP; mais avec un pointage valant plus de 17 PP, il faut trouver une autre manière que le soutien forcing!

Ce dilemme se résout sans problème, car le système global *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* offre au répondant la possibilité de décrire une telle main par une INVITATION AU CHELEM en *mode Contrôle*.

Ici, le répondant annoncerait un Soutien-Contrôle (à saut) qui consisterait, à redéclarer *3 PIQUES* pour affirmer spécifiquement un bon fit à Coeur avec un pointage combiné de 30 à 31 PP (ceci fait partie du **Chapitre 8**).

3.3.2 LA DÉCLARATION DE MANCHE 1 PIQUE - 2 COEURS

Maintenant que le soutien forcing est bien encadré grâce au **double critère** de SAUT et de DÉCLARATION DE MANCHE AFFIRMÉE, il devient logique d'intégrer la CONVENTION 3.3 parce qu'elle constitue une règle de base tout comme les *Conventions 3.1.1 et 3.1.2*.

PRINCIPE 3.3.2:1 LA CONVENTION IMPÉRATIVE 1 PIQUE - 2 COEURS

Après l'ouverture 1 PIQUE, le RÉPONDANT qui annonce au premier tour 2 Coeurs même en présence d'une intervention par le premier défenseur, affirme :

- une main maximale de 13 HL ou plus, et
- et suite cinquième à Coeur;
- en cas d'intervention, le répondant qui a seulement 11-12 HL doit utiliser le CONTRE DU RÉPONDANT pour annoncer une nouvelle couleur au niveau 2.

Si le RÉPONDANT a *Passé en entrée de jeu*, la convention <u>ne s'applique évidemment pas</u>.

Le RÉPONDANT peut posséder un soutien pour la couleur d'ouverture à Pique qu'il fera savoir au tour suivant.

La redéclaration à 3 COEURS de l'OUVREUR, au deuxième tour, affirme donc un soutien partiel ou une main invitative, ou compétitive (vu l'absence de saut).

COROLLAIRE 1:

Avec un soutien d'au moins 3 cartes et un pointage entre 13 et 16 HL ou PP, l'OUVREUR doit nécessairement déclarer la manche en annonçant à 4 COEURS.

COROLLAIRE 2:

Lorsque le pointage atteint ou dépasse 17-18 PP, l'OUVREUR doit déclarer une *Invitation au chelem* en annonçant un Soutien-Contrôle (V. Chapitre 8).

Cette règle-conventionnelle est donc impérative (forcing) pour la manche. Le pointage plancher de l'ouvreur et celui du répondant totalise nécessairement **26** points HL; l'équipe possède statistiquement la **force suffisante** pour réussir raisonnablement une manche à Sans-Atout ou en Majeure.

En termes concis, l'OUVREUR doit utiliser la redéclaration à **3 COEURS** pour *inviter* (et avertir d'un risque) à la manche à Coeur lorsqu'il détient un soutien deuxième de qualité ou faiblement troisième et <u>seulement</u> 13 ou 14 HL ne valant pas plus de 13 PP.

L'annonce d'un soutien à 4 COEURS par l'ouvreur couvrira donc les mains de 13 à 16 HL/PP ayant un soutien troisième valable ou quatrième.

Il s'agit somme toute d'une convention simple qui déclare spécifiquement la manche tout en continuant de permettre à l'ouvreur de décrire un **soutien partiel** AU LIEU D'UN SOUTIEN FORCING comme le veut la coutume avec cette convention. Voici quelques exemples concrets pour cette déclaration *impérative* (forcing) pour la manche.

Ex. 3.3.2:1 Quelle est la redéclaration de l'OUVREUR avec chacune des mains ci-dessous lorsque le début d'enchères est *1 PIQUE - 2 COEURS*?

		1	2	3	4	
		1 Pi ?	Passe	2 Co	Passe	:
a)	R D 9 7 6 8 6 5	b)	R D 9 7 6 3 c) D 8 5	R D 9 7 6 D 9 8 5	d)	ARD76 853
	R 7		V	7		R 7
	A 4 2		R D 2	A D 2		A V 2

RÉPONSES:

a) Il y a fit avec la *nouvelle couleur* annoncée par le répondant mais la qualité du soutien est minimale et le pointage de de 12 PH + 1 PL avec doubleton sans valeur ajouté; ce qui équivaut malgré tout à 14 PP vu les 2 GH dans une couleur

cinquième. Selon le **Principe 3.3.2:1** l'ouvreur n'a pas à gager la manche car c'est le répondant qui l'a annoncée par son enchère impérative. L'ouvreur peut donc y aller pour **3 Coeurs**, ce qui décrit fortement une belle couleur à Pique, un faible soutien troisième (ou un bon doubleton) et un manque d'intérêt pour la manche à Sans-Atout.

- L'ouvreur détient un fit avec la suite à Coeur annoncée par le répondant; le soutien est bon troisième et la main contient 15 points HL ce qui la classe dans la catégorie minimale supérieure. Il faut bien entendu prioriser la déclaration d'un fit en Majeure et, surtout, ne pas répéter la couleur d'ouverture. La main est bien construite mais le soutien à Coeur est seulement *moyen*; avant d'accorder tout crédit à une couleur courte, il est de rigueur de procéder à une réévaluation (abrégée ou complète) dans les règles (V. Thème 2.7). La réévaluation abrégée accorderait à peine un bonus, ce qui jaugerait cette main à 16 PP; la réévaluation complète (qui est plus objective) accorde 5+1+2 pour le Pique, 2+1 pour le Coeur, 2 pour le Carreau et 3 pour le Trèfle pour un grand total de 16 PP. La main demeure encore sous la limite d'une invitation au chelem (il faudrait au moins 17 PP) même s'il y a un *intérêt au chelem* (pointage combiné à 28-29 HL/PP). Il faut miser seulement à 4 Coeurs car le *soutien forcing* n'est pas applicable vu l'absence de saut évident.
- c) Cette fois le soutien à Coeur est quatrième mais la main ne vaut que 14 HL; cependant la réévaluation complète donne respectivement 5+2, 2+1+1, 3 et 4 pour un total de 18 PP. La *CONVENTION 3.3* permet d'attribuer au moins 13 points au répondant. La zone d'invitatiion au chelem est donc atteinte. Pour décrire spécifiquement ce genre de main tout en déclarant *sous la manche*, il faut donner le fit par un Soutien-Contrôle*, soit 4 Trèfles dans ce cas-ci.
 - * À noter qu'un *CONTRÔLE DE NIVEAU 4*, peut être annoncé avant un fit (soutien-contrôle) ou après un fit au niveau 2 ou 3(nouvelle couleur) (V. Ch. 8), et montre un saut d'enchères dans les contextes réguliers.
- d) Il y a fit à Coeur avec un soutien troisième et 18 HL. Cette main possède un faible soutien à l'atout mais son pointage classe cette main dans la catégorie *intermédiaire-plus* (donc maximale). Il faut détenir un obligatoirement un GH

d'atout pour utiliser le mode Contrôle pour inviter au chelem. Donc même si la réévaluation complète compte 17.5 PP (9+3, 0, 1.5 et 4). Par contre, miser la manche en Majeure avec 4 COEURS serait une déclaration quelque peu timide. Il existe une excellente solution à ce dilemme! Il s'agit du SOUTIEN RETARDÉ. Cela consiste tout simplement à annoncer une *nouvelle couleur* au **deuxième tour**. La redéclaration de l'ouvreur sera donc **3 Trèfles**.

Le SOUTIEN RETARDÉ est une notion qui a été abordée brièvement à l'exemple 2.4:5 b). Le rationnel de ce concept est tout aussi <u>naturellement logique</u> que le soutien forcing. L'annonce du *nouvelle couleur* n'entre donc pas en contradiction avec la règle fondamentale qui veut que l'on doive donner la PRIORITÉ AU FIT EN MAJEURE car le soutien est effectivement annoncé au troisième tour.

Le soutien retardé a trois avantages indéniables. Par son essence, il avertit que le pointage est **forcing au-delà de la manche** ce qui affirme ainsi un intérêt au chelem (PCP de 28 HL+) tout en avisant d'un **faible soutien** pour un fit de 8 cartes.

PRINCIPE 3.3.2:2 LE SOUTIEN RETARDÉ

LE CONTEXTE:

Il est possible de retarder la déclaration d'un soutien (habituellement en Majeure) à condition que :

- la manche soit affirmée par les enchères (afin d'éviter l'arrêt des communications),
- qu'il n'y ait aucune ambiguïté avec une RECHERCHE DU SANS-ATOUT, et
- le joueur annonce au deuxième tour une *NOUVELLE COULEUR* ou une *RÉPÉTITION* de sa première annonce si la suite est longue et valable.

Le fit retardé survient donc exclusivement au troisième tour.

LES EXIGENCES:

3.3 -12

Pour donner un FIT À RETARDEMENT, le joueur doit posséder:

- un pointage suffisant pour atteindre le *Pointage Combiné Plancher* de NIVEAU FORCING (28-29 HL),
- un soutien banal ne permettant pas un fit à 9 cartes pour un soutien forcing ou un soutien sans Gros Honneur d'atout lorsque requis pour INVITER AU CHELEM en mode Contrôle.

Le SOUTIEN RETARDÉ est donc une autre forme de soutien forcing. Ce soutien doit être déclaré au niveau <u>le plus économique</u>. Très souvent, malgré le *retard*, il est encore possible de l'annoncer au niveau 3. Mais, si <u>ce niveau n'est plus disponible</u>, il faut tout simplement utiliser le **niveau 4** ce qui ne change en rien la signification de ce genre de soutien.

Voici quelques situations où il peut être utile de retarder la déclaration d'un fit dans le but de décrire un pointage supérieur sans craindre de voir s'emballer les enchères. À noter que les trois exemples suivants présentent des **soutiens retardés** pour des couleurs Majeures mais les suites mineures peuvent <u>aussi</u> recevoir de tels soutiens.

Ex. 3.3.2:2 SOUTIEN RETARDÉ en Majeure avec différentes suites d'enchères

	1	2	3	4
a)	1 Pi	Passe	2 Co	Passe
	3 Tr	Passe	3 Ca	Passe
	<u>3 Co</u>	Passe	3 SA ou 4 Co	
			ou Recherche de	chelem
b)	1 Co	Passe	1 Pi	Passe
	2 Ca	Passe	3 Tr	Passe
	3 Ca	Passe	<u>3 Co</u>	Passe
	3 SA ou 4 Co	Passe	Passe ou Reche	erche de chelem

Chapitre 3 : Déclarations et systèmes de Réponses Conventionnelles par Gérald Néron, Granby, Québec, Canada

108

	3 SA ou 4	Pi ou Recherch	e de chelem	
	2 SA	Passe	<u> 3 Pi</u>	Passe
	2 Pi	Passe	2 Co	Passe
c)	1 Tr	Passe	1 Co	Passe

COMMENTAIRES:

a) C'est le début d'enchères conventionnel *1 Pique - 2 Coeurs*. La CONVENTION 3.3 est impérative à la manche (ou forcing de manche) et assure à l'ouvreur que les communications ne s'interrompreront pas. L'enchère de l'ouvreur à *3 Trèfles* continue d'être *redéclaration à saut d'une couleur moins chère* car il y a <u>saut d'enchères</u> même s'il y a une obstruction de la part de son répondant (V. **Pr 2.4.6:1.6)**.

Au tour suivant, son soutien à Coeur précise un réel soutien et au moins 15 HL/17 PP et non un soutien deuxième avec 13 à 16 HL/PP. Dans ce dernier cas, l'ouvreur aurait annoncé dès le deuxième tour soit 3 Coeurs ou 2 SA selon sa distribution des points et des cartes.

- d'ouverture qui est une suite cinquième, donc n'a pas à être annoncée comme un Contrôle de niveau 3). Cette fois c'est le répondant qui donne un soutien retardé forcing. Il avait le droit de retarder la déclaration de son soutien à Coeur parce qu'il a garanti la manche en annonçant une *DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR* (V. *Convention 3.1.1*). Autrement dit, le répondant a utilisé la Convention 3.1.1 pour affirmer un pointage combiné d'au moins 26 points pour pouvoir retarder la déclaration du fit à Coeur afin de signaler un <u>banal soutien</u> mais avec un pointage <u>d'au moins 15 HL</u>. En effet, l'ouvreur a démontré une main minimale de 13 à 17 HL d'où la nécessité pour le répondant de posséder au moins 15 HL (catégorie maximale supérieure) pour avoir le droit de retarder un fit. À noter qu'un fit à Coeur au deuxième tour par le répondant aurait signifié une *limite supérieure* (c'est le sujet du Thème 3.4 de ce Chapitre) et non un fit retardé.
- c) C'est le répondant qui donne encore un soutien retardé forcing. Mais, contrairement à l'exemple précédent, il a retardé le fit en annonçant une répétition de sa

couleur. Le rationnel de cette enchère vient du fait que l'ouvreur a annoncé une main maximale (18 à 21 HL). Ainsi, dès le deuxième tour, l'équipe offensive savait qu'il était permis de continuer à communiquer sans craindre de voir les enchères s'arrêter avant d'avoir atteint le niveau de la manche.

Suite à la description très économique de la distribution de la main de l'ouvreur, le RÉPONDANT a donné un *FIT RETARDÉ AU NIVEAU 3* à la **deuxième couleur** de l'ouvreur. Ce *retard* affirme spécifiquement que le répondant possède une soutien sans vigueur pour la suite à Pique mais avec un pointage entre 10 HL et 13-14 HL (pointage combiné de 28 à 31 HL). Avec un pointage supérieur, le répondant aurait pu débuter lui-même la recherche de chelem.

N.B. Le soutien retardé ne doit pas être utilisé pour jouer de façon exagérément prudente. Autrement dit, quand il y a un faible soutien pour un fit régulier à 8 cartes et un pointage juste suffisant pour la manche et qu'une recherche à Sans-Atout n'est pas possible, il faut tout simplement **gager la manche en Majeure**.

Il ne faut surtout pas chercher à jouer au bridge **en bas** des règles Standard car cela cause plus d'échecs que de succès .

SECTION PRATIQUE 3.3

Ex. 3.3:1 Quelle est votre enchère avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?

1	2	3	4
Passe	1 Pi	Passe	2 Co
Passe	?		

Ouvreur

a)	D 9 6 3 2	b)	D 9 6 3 2	c)	R D 6 3 2
	R 10 6 4		V 4		D 10
	V		R V 7		D 8
	A R 4		A D 5		A 8 4 3

RÉPONSES:

- a) Le joueur en deuxième position a ouvert les enchères; sa main contient 13 PH et 1 HL et une couleur Majeure cinquième à Pique. Le répondant affirme posséder une couleur **cinquième** à Coeur (si vous avec oublié cela, retournez voir le Principe de base **2.2:2.2**). Il y a donc assurément un bon fit à Coeur à 9 cartes; l'ouvreur doit réévaluer méticuleusement sa main. Le Pique vaut 2, le Coeur 3 + 1 + 1, le Carreau 3 et le Trèfle 7 pour un total de 17 PP. Le total combiné plancher atteint la zone d'invitation au chelem (30-31 PP). L'enchère pour avertir que ce niveau est atteint est le *Soutien-Contrôle*. L'ouvreur redéclare donc le premier *Contrôle de niveau 4* qui est détenu, soit **4 Trèfles** dans ce cas-ci. La recherche de chelem est enclenchée.
- b) Il y a encore 14 HL mais le soutien est partiel. La distribution est 5-3-2-2. L'ouvreur doit avertir que sa main est plus propice pour une manche à Sans-Atout. Étant donné la présence d'une Dame (Trèfle) et d'un Valet (Carreau) qui sont perdants, il est plus

précis pour l'ouvreur de redéclarer **2 SA** *(faible soutien)*. Il n'y aura pas de danger que le répondant *Passe* vu que sa réponse est impérative à la manche selon la *Convention 3.3*.

c) Cette main détient encore 14 HL, le soutien est encore deuxième mais la distribution est semi-balancée avec un Carreau aucunement arrêté. Le soutien deuxième est de bonne qualité. Il faut annoncer **3 Coeurs**, c'est une choix plus précis que 2 SA, 3 SA, ou encore 2 Piques; ceci est possible précisément parce qu'il ne peut pas y avoir de soutien forcing selon le double critère du système Bridge International Standard.

Ex. 3.3:2 Quelle est la signification de la redéclaration de l'ouvreur?

	1	2	3	4
a)	1 Pi 3 Co	2 Tr 	2 Co 	Passe
b)	Passe 3 Tr	1 Pi 3 Co	2 Tr 	2 Co
c)	Passe 2 Co	Passe Passer	1 Pi 3 Co	Passe
d)	1 Pi 3 Co	2 Ca 	Contre 	Passe

RÉPONSES:

a) Une simple surenchère d'ouverture du premier défenseur ne constitue pas une contre-indication en soi pour la *CONVENTION 3.3*. Il faut un <u>partage équitable évident</u> <u>des points</u>(*contexte 20-20*) pour conclure à une telle évidence, soit *UNE ANNONCE PAR CHACUN DES 4 JOUEURS* (la déclaration *Passe* n'est pas une annonce).

3.3 -16 122

L'ouvreur détient donc un **bon soutien partiel** à Coeur (2 cartes) ou un faible soutien troisième ainsi qu'un pointage minimum inférieur (13-14 HL) associé à une main plutôt **distributive**.

Il s'agit bien d'une *invitation à la manche* Standard avec la différence que le soutien est partiel étant donné qu'il y a eu <u>déclaration de manche</u> au premier tour. Avec un soutien troisième valable, l'ouvreur doit alors déclarer directement la manche au niveau avec une main minimale de 13 HL/PP.

- b) Il y a bel et bien une déclaration de manche dès le premier tour. La *Convention 3.3* s'applique. La surenchère adverse à *3 Trèfles* ne fait que confirmer que la redéclaration de l'ouvreur se doit d'être une <u>invitation</u> à la manche Standard.(un soutien forcing serait peu plausible ni utile). L'ouvreur décrit donc un bon soutien deuxième ou troisième banal et un pointage seulement minimum inférieur (13-14 HL/PP) de même qu'une main plutôt distributive qui n'arrête pas la couleur adverse.
- La Convention 3.3 ne s'applique pas parce que le répondant a Passé entrée de jeu et il ne peut pas théoriquement avoir 13 HL; cela signifie que la réponse 2 Coeurs ne constitue pas une déclaration de manche. L'ouvreur décrit donc un soutien troisième sans précision et un pointage seulement minimum inférieur (13-14 HL/PP). C'est une invitation standard à la manche. Le répondant gagera la manche à Coeur si son Atout est valable et si son Pointage de Puissance atteint 13 PP; sinon avec une distribution balancée et 10-11 points non perdants, il pourrait gager 3 SA. Sinon, il va Passer pour un contrat partiel à Coeur.
- d) La convention 3.3 est en vigueur lorsqu'il y a un Contre du Répondant. La manche est de ce fait impérative. L'ouvreur redéclare à saut un soutien au niveau 3. C'est donc un forcing au-delà de la manche (SOUTIEN FORCING) car il y a double critère pour le soutien forcing. Le soutien est quatrième valable pourt un fit à 9 cartes avec un Pointage Combiné Plancher de 28-29 HL/PP.

Cette situation d'enchères montre bien qu'une compétition des enchères améliore très souvent les communications. L'annonce du premier défenseur a doublé

le pouvoir descriptif du répondant qui peut maintenant choisir entre deux options pour décrire sa main. Il peut choisir entre répondre 2 COEURS ou le CONTRE DU RÉPONDANT (V. **Chapitre 4**). Ce Contre est utilisé pour décrire les Majeures <u>non conformes</u> au plan du pointage et/ou de la longueur, c'est-à-dire une suite quatrième à Coeur avec un bon pointage (13 HL ou +) ou une suite cinquième à Coeur avec une pointage limite ne dépassant pas 12 points.

Ici, un soutien de la part de l'ouvreur à 2 Coeurs aurait décrit 2-3 cartes de fit et 13-14 HL, ce qui serait strictement *invitatif* à la manche vu qu'il y a déjà une déclaration de manche selon la *Convention 3.3*. Le soutien à **saut 3 Coeurs** par l'ouvreur est par conséquent un soutien forcing dans les règles, ce qui affirme **4 cartes de soutien** à Coeur (ou un très bon soutien troisième) avec un pointage au moins **minimum supérieur**, (15-16 HL/PP) garantissant un PCP de 28-29 HL/PP.

Ex. 3.3:3 Décrivez l	Ex. 3.3:3 Décrivez le fit?				
	1	2	3	4	
a)	1 Pi	Passe	2 Co	3 Ca	
	<u>3 Co</u>	•••	•••		
b)	Passe	1 Pi	2 Tr	2 Co	
	Passe	2 Pi	Passe	3 Ca	
	Passe	<u>3 Co</u>			
c)	1 Ca	Passe	1 Pi	2 Tr	
,	2 Co	Passe	<u>3 Co</u>		
d)	1 Tr	Passe	1 Co	Passe	
	2 Pi	Passe	2 Co	Passe	
	3 Co				
e)	1 Ca	Passe	1 Co	Passe	
	2 Pi	Passe	3 Tr	Passe	
	3 Ca	Passe	<u>3 Pi</u>		
<u>3.3</u> -18				124	

Chapitre 3 : Déclarations et systèmes de Réponses Conventionnelles par Gérald Néron, Granby, Québec, Canada

RÉPONSES:

- a) C'est une situation classique de la séquence d'enchères *1 Pique 2 Coeurs*, soit la *CONVENTION 3.3*. Le soutien est partiel ou faiblement troisième, le pointage est minimum mais l'ouvreur préférerait une manche à l'atout. Cette enchère a l'avantage de permettre au répondant de *Passer* s'il juge que son pointage est trop limite.
- b) Il n'y a qu'un véritable contexte 20-20 qui rend caduque la *Convention 3.3*; ce qui n'est pas le cas ici. Au deuxième tour, l'ouvreur a passé sous silence un soutien pour le Coeur. Ainsi, son soutien au niveau 3 à retardement au troisième tour constitue un *soutien forcing retardé* signifiant un banal soutien troisième à Coeur et un pointage minimum supérieur, soit 15-17 HL qui affirme un *intérêt au chelem* (donc un PCP =28-29 HL/PP.
- La CONVENTION 3.3 ne s'applique pas car l'ouverture est à Carreau. La redéclaration de l'ouvreur affirme 4 cartes à Coeur et une main maximale. Le répondant ne pouvait donc pas Passer car la manche est impérative selon les règles Standard. Il donne tout simplement un **soutien partiel invitatif** (pas de saut d'enchères) pour décrire un manque d'intérêt pour la manche à Sans- Atout et offrir à l'ouvreur la chance de redéclarer au besoin.
- d) L'ouvreur donne le **soutien invitatif** (il n'est pas retardé, il est direct). L'ouvreur a effectivement affirmé une <u>main maximale</u> lors de sa redéclaration à 2 PIQUES tout en précisant une absence de soutien à Coeur quatrième valable après la réponse (premier tour) du partenaire.

Puis, le répondant annonce une répétition sans saut du Coeur ce qui affirme la possession d'une suite d'au moins 5 cartes et une bonne main minimale non balancée (V. **Pr. 2.2:2.4**).

Au troisième tour, l'ouvreur déclare **directement** un <u>soutien sans saut</u> au **niveau 3.** Ce <u>n'est donc pas</u> un soutien retardé ni un soutien forcing *(pas de double critère)* C'est une *invitation* prudente malgré la déclaration de manche; ce qui affirme un soutien partiel de 2 bonnes cartes ou 3 faibles cartes et une main distributive et,

donc, avec un pointage limité à la sous-catégorie maximale inférieure (18-19 HL). Le répondant doit normalement gager la manche à l'atout ou à Sans-Atout s'il possède ce qu'il a décrit.

e) Pour bien comprendre le principe du *soutien forcing retardé*, il faut bien situer le **tempo** de la déclaration de manche.

Un *TEMPO* correspond à toute enchère chez une équipe donnée; le <u>premier tempo</u> correspond la *PREMIÈRE ENCHÈRE* de l'équipe.

Ici, la manche a été déclarée par l'ouvreur au <u>deuxième tour</u>; donc au **troisième tempo** de son équipe. Par contre, dans l'exemple **b)**, la manche est affirmée au <u>premier tour</u> dès le **deuxième tempo**, soit par le RÉPONDANT.

Donc, pour l'exemple en cours, le répondant (dont le pointage est lui-aussi maximal) donne le soutien **au sixième tempo** (de l'équipe) au Pique annoncé au troisième tempo par l'ouvreur

Il s'agit alors d'une **fit retardé** (Pique) d'un tour car le répondant aurait pu l'annoncer au quatrième tempo (il a déclaré à la place une *nouvelle couleur*). Donc, c'est un *SOUTIEN FORCING RETARDÉ* qui spécifie clairement une faible soutien (ou un fort soutien)* à Pique mais avec un pointage atteignant la zone d' *intérêt pour le chelem*; le répondant détient donc au moins 10 PP.

* En effet, un Soutien-Sontrôle de niveau 4 aurait agrée par défaut la première couleur annoncée (Ch. 8); donc ici le soutien forcing retardé permet de préciser rapidement qu'un chelem est très probable dans la deuxième couleur de l'ouvreur. C'est là un avantage indéniable du soutien forcing retardé car il N'A PAS BESOIN DE SAUT D'ENCHÈRES; ce qui le rend utile pour ainsi agrée spécifiquement l'atout et démarrer les enchères en vue d'un chelem lorsqu'il y a ambiguïté sur la nature de l'atout agréé par un éventuel Soutien-Contrôle.

Ex. 3.3:4 Quelles sont les déclarations du répondant et de l'ouvreur si les enchères se déroulent comme suit?

1	2	3	4
Passe	1 Pi	2 Ca	?
Passe	?	Pase	?

Ouvreur	Répondant
A 10 6 3 2	R 8
R 10 4	D 9 7 5 2
A 8 4	D 3
V 7	A 10 6 4

RÉPONSE:

La surenchère d'ouverture du premier défenseur n'invalide pas le contexte pour la *CONVENTION 3.3*. Le répondant possède un soutien insuffisant pour un fit régulier avec la couleur d'ouverture à Pique et sa main contient 12 HL et une couleur cinquième à Coeur. En l'absence de surenchère d'ouverture par le premier défenseur, le répondant n'aurait d'autre choix que d'annoncer 2 COEURS au premier tour et non 2 SA vu que le Carreau adverse n'est pas arrêté. Cependant, grâce à la défense à Carreau, il lui est possible d'utiliser le **CONTRE DU RÉPONDANT** pour décrire *l'autre Majeure* pouvant contenir 4 et 13 HL+ ou 5 cartes et 11⁺ou 12 HL..

L'ouvreur qui possède une main dont le pointage est minimum inférieur, <u>n'est pas</u> <u>obligé de gager la manche</u> car la manche est déclarée conventionnellement. À noter que le Contre du répondant décrit une *main difficile* à décrire dans les règles.

Le soutien à Coeur est troisième, il n'y a donc pas de fit régulier assuré mais aucune autre suite ne vaut la peine d'être décrite. L'ouvreur redéclare tout simplement **2 Coeurs** ce qui constitue dans le contexte une réelle **invitation à la manche** avec un soutien partiel et un pointage minimum inférieur (13-14 HL).

Le répondant sait que l'annonce du fit à Coeur est strictement invitative. Le répondant n'est donc pas obligé de gager la manche. Une réévaluation de la main donne 11 PP respectivement distribués (4+3+0+4), il lui faut déclarer **Passe**.

Ex. 3.3:5 Quelles sont les déclarations du répondant et de l'ouvreur si les enchères se déroulent comme suit?

1	2	3	4
Passe	1 Pi	Passe	?
Passe	?	Passe	?

Ouvreur	Répondant
A D 9 6 3 2	R 8
V 10 4	D 9 7 5 2
8 4	D 3
R D	A 10 6 4

RÉPONSE:

d'ouverture annoncée (il y a 5 cartes affirmées seulement), sa main contient **12** HL et il y a une couleur cinquième à Coeur. Il devrait d'abord décrire sa suite Majeure mais il y a contexte pour la *Convention 3.3*. Il ne doit donc pas faire une déclaration de manche; un annonce à **2 Trèfles** est tout à fait correcte car elle décrit une suite au moins quatrième à Trèfle et 11 HL ou plus.

L'OUVREUR qui détient une main minimale de 14 HL doit évidemment répéter sa couleur d'ouverture, soit **2 Piques**.

Le répondant doit donner le fit même s'il est du type 6-2. Le pointage combiné est de 13 + 11 PP; il lui faut inviter selon les règles à **3 Piques** ce qui décrit clairement un soutien deuxième, sinon le fit aurait été annoncé au premier tour, et un pointage intermédiaire (11-12 HL/PP).

3.3 -22 128

L'ouvreur doit décliner l'invitation à la manche vu qu'il ne détient pas de surplus de pointage, donc *Passe*.

**

Ex. 3.3:6 Quelles sont les redéclarations du répondant et de l'ouvreur si les enchères se déroulent comme suit?

1	2	3	4
1 Pi	Passe	?	Passe
?	Passe	?	Passe
?	Passe	?	

Ouvreur	Répondan
A D 9 6 3 2	R 8
V 10 4	D V 7 5 2
A R 4	D 3
9	A D 6 4

RÉPONSE:

Le RÉPONDANT possède 14 PH et 1 PL, il doit évidemment décrire la suite Majeure cinquième avant la suite mineure quatrième. Sa réponse est donc **2 Coeurs** .

L'OUVREUR sait déjà que son partenaire a gagé la manche, c'est-à-dire qu'il détient une main maximale d'au moins 13 HL, c'est la *Convention 3.3*. Ce dernier détient 14 PH et 2 PL, le niveau forcing est atteint et le soutien à Coeur est bien banal. Il lui faut utiliser le *soutien retardé* idéalement pour décrire ce type de main. Donc, sa redéclaration sera **2 Piques** au deuxième tour.

Le répondant devrait normalement redéclarer **4 Piques** car il y a fit à 8 cartes et un pointage de manche; il <u>ne faut surtout pas annoncer 3 Piques</u> ce qui serait une simple invitation qui pourrait induire en erreur l'ouvreur. L'annonce spécifique, pour décrire une main non distributive (semi-balancée) avec un soutien possible, est un Contrôle de niveau 3, soit **3 Trèfles** ce qui amorce une recherche du Sans-Atout.

•••

Devant ce type de redéclaration, l'ouvreur a plusieur choix. IL pourrait continuer la recherche du Sans-Atout en déclarant, ici, **3 Carreaux** ce qui serait suivi d'un soutien forcing retardé à **3 Piques** par le répondant ou 3 SA. Mais, vu la présence d'un singleton à Trèfle, le meilleur choix pour l'ouvreur pourrait être de redéclarer à **3 Coeurs** ce qui constitue un *soutien forcing retardé* précisant un soutien troisième banal mais avec un pointage minimal supérieur (15-16 HL) et un intérêt pour le chelem et peut-être plus.

Comme le répondant sait que l'ouvreur a au moins 15 HL à cause du soutien forcing retardé pour le Coeur et que sa suite est faible, il doit envisager fortement au contrat à Sans-Atout; vu la quasi certitude de 2 levées perdantes à Coeur; le répondant devrait choisir entre 3 SA, qui pourrait procurer 2 levées supplémentaires plus facilement) ou 4 Piques.

* À ne jamais oublier : si l'on prend le temps pour décrire son jeu c'est parce que celui-ci est de qualité . C'est pourquoi l'annonce 3 Coeurs au troisième tour n'est pas une invitation qui risque de faire peur à l'ouvreur concernant la déclaration de manche.

En conclusion, la *convention 3.3* s'harmonise parfaitement avec les autres conventions qui gravitent *au-dessous* et *au-dessus* d'elle. Les communications qui en résultent sont ainsi mutuellement améliorées. Cette synergie permet d'affirmer que les avantages de cette convention dépassent largement ses inconvénients.